



**AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°26/045**

Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) par décision DIMP 24/111 en date du 12 décembre 2024 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 25-053 à la Société NEXLOOP France, ayant son siège social 58 avenue Emile Zola – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, SIREN n°883 390 999, portant sur la dépendance suivante : deux fourreaux situés Parc des falaises sur la commune de Gonfreville l'Orcher.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'article L.2122-1-1 n'étant pas applicable lorsque le titre d'occupation est destiné à l'installation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ouvert au public,

Description de la dépendance : deux fourreaux pour un total de 40 mètres linéaires.
Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 2 ans environ à compter du 12/02/2025.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 25-053 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.